



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

La Poste : politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 61106

Texte de la question

M. Jean-Claude Guibal appelle l'attention de M. le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'État sur la situation des retraités de La Poste. Ces derniers ont reçu fin décembre 2004 un courrier de leur direction les informant de la suppression de deux avantages dont ils bénéficiaient - la gratuité de la carte Bleue et de l'abonnement téléphonique -, en contrepartie d'une rémunération de 2,25 % sur l'encours des comptes-chèques postaux sur lesquels ces retraités perçoivent leur pension. Or, cette rémunération ne permettra pas de compenser la perte financière liée à la suppression de ces avantages, qui est estimée à environ deux cents euros par an pour chaque personne concernée. Par ailleurs, cette mesure brutale est particulièrement mal vécue par ces retraités, anciens collaborateurs de La Poste, qui se sentent déconsidérés par leur entreprise mais également par rapport aux retraités d'autres grandes entreprises publiques. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer quelles dispositions le Gouvernement entend prendre pour compenser de manière équitable l'impact financier de la suppression de ces avantages. - Question transmise à M. le ministre délégué à l'industrie.

Texte de la réponse

La suppression de ces avantages est une décision prise par La Poste en vertu des compétences que lui confère la loi du 2 juillet 1990 modifiée. La Poste a fait l'objet d'un important redressement de cotisations sociales par les URSSAF qui ont considéré que ces avantages constituaient des éléments de rémunération devant être soumis à cotisations patronales et salariales. Par ailleurs, les nouvelles normes comptables obligent La Poste à provisionner au passif de son bilan la valorisation de ces avantages pour toute la durée probable des retraites, soit près de 500 M EUR. Diverses solutions ont été proposées afin d'en réduire partiellement l'impact financier pour les agents retraités de La Poste comme la rémunération des dépôts à vue et l'offre de produits financiers à des conditions particulières. Compte tenu des difficultés que la perte de ces avantages en nature peuvent représenter pour les retraités, le Ministre délégué à l'industrie a demandé au Président de La Poste de réfléchir à d'autres mesures pouvant atténuer l'impact financier de ce changement.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Guibal](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61106

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : fonction publique

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mars 2005, page 2896

Erratum de la question publiée le : 5 avril 2005

Réponse publiée le : 31 mai 2005, page 5630